

Conférence de presse du 30 août 2023

Un plan d'économies injuste

Exposé de Martin Rufer, directeur de l'USP (le discours prononcé fait foi)

Il y a un an, le Conseil fédéral a annoncé pour la première fois que la caisse fédérale traversait une période difficile. Cette situation est imputable à l'augmentation de diverses dépenses liées et à de nombreux financements supplémentaires décidés par le Parlement, comme le soutien plus important aux crèches. Les dépenses totales de la Confédération ont augmenté de 40 % depuis 2010, soit près de 24 milliards de francs. La prévoyance sociale et les transports enregistrent des taux de croissance élevés. Mais le Conseil fédéral ne veut pas économiser là où le bât blesse et où les dépenses ne cessent d'augmenter, mais là où elles sont faiblement liées. En effet, il a l'intention de réduire le budget agricole de 2 % en 2024, et d'ainsi économiser sur le dos des familles paysannes. Ces 2 % correspondent à environ 66 millions de francs, soit 1300 francs par exploitation. À cela s'ajoutent des réductions de 0,1 % dans le crédit-cadre quadriennal.

Le budget agricole est resté stable au cours des 20 dernières années. Par rapport au budget de la Confédération, il a même fortement diminué. Il représente actuellement encore 4,5 % des dépenses fédérales. Et surtout, il ne se compose pas de subventions classiques. Les paiements directs versés aux exploitations agricoles sont associés à des prestations clairement définies, très étendues et réglementées dans les moindres détails. Il s'agit le plus souvent de prestations d'importance économique générale pour lesquelles il n'existe pas de propension individuelle à payer : la protection de l'environnement, la garantie d'un niveau de bien-être animal généralement plus élevé qu'à l'étranger ou l'entretien des surfaces dans les régions de montagne et d'alpage.

Par exemple, aujourd'hui, toute exploitation voulant toucher des paiements directs doit consacrer au moins 7 % de sa surface à la promotion de la biodiversité. Et bien que nous ayons déjà l'une des législations sur la protection des animaux les plus strictes au monde, nos familles paysannes en font encore plus en participant aux programmes « Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux » et « Sorties régulières en plein air ».

Ces prestations engendrent des charges supplémentaires et des rendements plus faibles, qui ne peuvent pas être entièrement convertis en prix plus élevés à la production. Et c'est dans ce contexte que le Conseil fédéral veut réduire les paiements directs ? Les prestations doivent continuer à être fournies, mais la rémunération fond comme neige au soleil.

La coupe prévue illustre le fossé qui se creuse entre les exigences de production et les compensations promises. Nous ne pouvons pas tolérer ça !